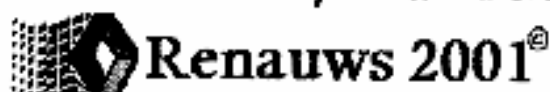


## Attention ! le nouveau système d'exploitation



comporte un bug fatal:

le « V.S.D » !

La direction a mis en place son système de VSD depuis le début Septembre et le plan de formation afférent à cette activité est solidement & largement implanté dans l'ensemble des services. Après quelques déboires, et devant la diversité et la complexité des métiers (acoustique, thermique perfo, liaison au sol), la direction s'en tiendrait à organiser le VSD uniquement dans les métiers respectifs de chacun, au lieu de l'idée ambitieuse de départ basée sur une « équipe » polyvalente sur l'ensemble de ces métiers.

Nous rappellerons, au passage, que l'un des avantages vendu par la direction résidait, justement, dans la « polyvalence », un point fort (voire un « bon point ») dans le cadre d'une demande de mobilité. Qu'en est-il aujourd'hui ?

A ce jour, aucun document ou avenant au contrat de travail, n'a été présenté aux intéressés :

- définition de poste
- période d'essai
- modalités pour les congés
- durée du contrat
- conditions de retour à la normale (en cas de problème majeur)
- formations

Comme nous l'avions prédit, différents services du site, à priori, non concernés par le VSD, le sont par les divers sollicitations dont ils font l'objet par la force des choses et la logique de fonctionnement (service maintenance, informatique, pool, transports privés, magasin général). De plus, on observe un transfert d'activité mécanique en semaine du Sce 64865 vers le Sce 60840, source d'une désorganisation totale du planning de ce dernier ( et ce n'est qu'un début !).

### ***Aménagement du Temps de Travail : Semaines hautes et longues de fin d'année 2000***

Aujourd'hui, le spectre des périodes hautes, longues, et basses ne tient plus de la rumeur ou de la légende, mais bien d'un fait d'actualité sur le CTA.

Comment sont comptabilisées et moyennées ces variations dans l'objectif 35 h ?

Au sein du Sce 64840, il a été décidé une période haute entre Noël et le jour de l'an avec l'interdiction de poser ses congés doublé de la suppression des formations. A associer aux items suivants :

- semaines hautes en Novembre et Décembre
- comment gérer la suppression des formations dans ces périodes sur le compteur annuel de formation ? (hormis la dépense inutile qu'elle engendre : présent ou pas, la formation prévue est toujours facturée au service !)
- interdiction de poser des jours de congés
- essais de nuit prévisibles non pris en compte pour la majorité du personnel concerné

Et, cerise sur le gâteau, durant la période basse, l'idée de faire des heures supplémentaires est vivement encouragée par la hiérarchie (idem au 64866).

*Concernant le Sce 64866, une annonce de période longue et haute a été annoncée...*

- quid de période basse ? Pas de nouvelles...
- Comment la direction compte-t-elle régulariser la période basse non effectuée pour l'année 2000 ?

**Rappel:** toute période longue haute et basse doit être planifiée avec un délai de prévenance d'au moins 15 jours. Dans le cas contraire il s'agirait d'heures supplémentaires.

Tout salarié concerné doit faire une déclaration sur un formulaire existant (disponible sur le réseau Intranet Renault).

Certains hiérarchiques proposent au personnel d'effectuer des réunions ou de participer aux groupes de travail, afin de remplir le planning des périodes hautes ou longues...Il nous semblait que cet aménagement était prévu pour faire face aux surcharges ponctuelles de travail liés aux vagues protos !!

### **Conclusion :**

**RENAULT « créateur d'automobiles »**  
**RENAULT « Destructeur de la vie de famille »**

### **Salaires :**

Incontestablement, une des préoccupations du moment est bien celle des salaires. Elle a fait l'objet de plusieurs expressions, mais aussi de conflits chez Renault ou dans les filiales comme RVI. Les médias en font un sujet chaud de la rentrée ainsi que celui lié aux conditions de travail. Chez Renault, et ce, en commun avec d'autres syndicats, nous pensons pouvoir obtenir une réouverture de négociations. Les 0,5% prévu en octobre ne permettront pas de combler le déficit 2000. La perspective d'arracher une nouvelle négociation salariale peut générer des initiatives convergentes à l'échelle de Renault.



Attention!

Erreur 0328 dans le module sudrenaultwrrun.dll

Le système est devenu instable ou ne répond pas. Vous pouvez attendre qu'il se rétablisse, ou redémarrer votre système.

Maintenez les touches "conditions de travail"+"vie de famille" enfoncées pour redémarrer votre système. Attention! toutes les données du disque nommé "acquis sociaux" seront perdues!

Tenter l'examen et la restauration du disque...